

**DÉLIBÉRATION N°2020-21\_85  
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 16 mars 2021**

**1- Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2021**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 22 Membres représentés : 7 Total : 29	Refus de vote : 2 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 27  Pour : 27 Contre : 0
---	--

VU l'article 27.8 des statuts de l'université de Franche-Comté ;

VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux et verbatim des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim et le procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2021.

Besançon, le 25 mars 2021.



Pour la présidente et par délégation  
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 1.1 « verbatim du conseil d'administration du 7 janvier 2021 »

Annexe 1.2 « procès-verbal du conseil d'administration du 7 janvier 2021 »

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

# PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Séance du jeudi 7/01/2021  
(approuvé le 16 mars 2021)

-----

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Membres présents : 30  
Membres représentés : 5  
Membres présents ou représentés : 35

## COLLEGE A (8)

Mme le professeur Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)  
M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPG)  
Mme le professeur Thérèse LEBLOIS *Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST*  
M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS)  
Mme le professeur Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)  
M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)  
M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)  
Mme le professeur Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

## COLLEGE B (8)

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPG)  
M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS)  
Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)  
M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard) **représenté. Prouration remise à Mme Tirvaudey à partir de 15h30**  
Mme Eve AFONSO, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)  
M. Jean-Luc TINCHANT, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UPFR SPORTS)  
M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)  
Mme Laurence ANDERHUEBER, professeur agrégé (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI)

## PERSONNELS BIATOS (6)

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ)  
Mme Christine QUILLET (UNSA Education - CLA)  
Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)  
Mme Laurène LASSAUGE (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR STGI)  
Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)  
M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS)

## USAGERS (5)

Mme Marine VUILLERMOZ (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF) **représentée.**  
**Prouration remise à M. Guerrin.**

M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)  
Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)  
M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE)  
M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)

## PERSONNALITES EXTERIEURES (8)

Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon) **représentée. Procuration remise à Mme CLAVEQUIN.**

M. Fabien THOMAS (CNRS)

Mme Maude CLAVEQUIN (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté)

M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréo Technology)

M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort)

Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA) **représentée. Procuration remise à Mme WORONOFF.**

Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure) **représentée. Procuration remise à M. Fabre.**

M. Pascal MOREL (président de GIS CRB F. Cabanne)

## PERSONNALITES INVITEES

M. le Recteur ou son représentant Mme Maud Girin, adjointe au responsable du SIESR.

*La séance est ouverte à 14 heures, à distance par le biais de Zoom, sous la présidence de Mme Marie-Christine Woronoff, Présidente de l'université de Franche-Comté.*

.....

### 1. 1 Approbation du verbatim du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (annexe 1.1)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 29
Membres présents : 27	
Membres représentés : 4	Pour : 29
Total : 31	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### 1. 2 Approbation du procès-verbal et verbatim du conseil d'administration du 14 décembre 2020

Ce point est reporté et sera proposé à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

## 2. Points d'information

### 2.1 Élection d'un VP BIATSS, membre du bureau

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 8
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 25
Membres présents : 29	
Membres représentés : 4	Pour : 25
Total : 33	Contre : 0

La présidente de l'université soumet aux membres du Conseil d'administration l'élection de Madame Nadia CRINI en qualité de vice-présidente déléguée « BIATSS », membre du bureau.

Après que Madame CRINI s'est présentée, les membres présents et représentés approuvent la proposition de la présidente de l'université d'élire Madame Nadia CRINI en qualité de vice-présidente déléguée « BIATSS », membre du bureau.

### 3. Ressources humaines :

#### 3.1 Campagne d'emploi enseignants-chercheurs et enseignants 2021 (annexe 3.1)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 15
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 20
Membres présents : 31	
Membres représentés : 4	Pour : 18
Total : 35	Contre : 2

Conformément au 5° du IV de l'article L.712-3 du code de l'éducation, la campagne d'emploi 2021 pour les postes d'enseignants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs est présentée aux membres du conseil d'administration pour approbation.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la campagne d'emploi enseignants 2021.

#### 3.2 Campagne d'emploi BIATSS 2021 (annexe 3.2)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 13
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 30	
Membres représentés : 5	Pour : 19
Total : 35	Contre : 3

Conformément au 5° du IV de l'article L.712-3 du code de l'éducation, la campagne d'emploi 2021 pour les postes BIATSS est présentée aux membres du conseil d'administration pour approbation.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la campagne d'emploi BIATSS 2021.

#### 4. Affaires financières :

##### 4.1 Guide de l'agent en mission (annexe 4.1)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 31
Membres présents : 27	
Membres représentés : 4	Pour : 31
Total : 31	Contre : 0

Le guide de l'agent en mission est approuvé au Conseil d'administration tous les deux ans. Celui actuellement en vigueur arrivant à terme au 31 décembre 2020, une nouvelle version est présentée aux membres du conseil d'administration concernant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le guide de l'agent en mission.

##### 4.2 Sécurisation des dépenses de cadeaux et de libéralités de faibles montants (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 31
Membres présents : 27	
Membres représentés : 4	Pour : 31
Total : 31	Contre : 0

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser l'UFC à prendre en charge certaines dépenses à caractère exceptionnel et d'en fixer les plafonds.

Le conseil d'administration autorise la prise en charge par l'établissement de certaines dépenses à l'occasion d'événements particuliers. Ainsi, les dépenses suivantes sont considérées comme ayant un lien avec le service, et relèvent donc de la catégorie des dépenses dites « publiques » de l'établissement :

- Cadeaux d'une valeur unitaire de 100 € TTC maximum offerts lors de remise de prix aux étudiants dans le cadre de la politique de promotion du mérite et de la politique de communication de l'établissement ;
- Cadeaux, manifestations de sympathie, marques de considération lors d'événements marquants (départ à la retraite, décès, etc...), d'une valeur unitaire maximale de 200 € TTC par bénéficiaire dans le cadre du volet social de la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement ;
- Cadeaux « génériques » (sans logo UFC) offerts à des personnalités extérieures dans le cadre de la politique de promotion des relations internationales de l'Université, de la politique de recherche ou de la politique de communication. Le montant de ces cadeaux ne peut dépasser la somme de 200 € TTC par personnalité.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la sécurisation des dépenses de cadeaux et de libéralités de faibles montants.

4.3 Proposition de délibération relative à l'utilisation de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) remplaçant et abrogeant la délibération n°2019-20\_80 du 10 avril 2020 du conseil d'administration (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 28	
Membres représentés : 4	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter une délibération prévoyant le report des crédits 2020 non consommés de l'enveloppe « CVEC » dédiée à l'aide d'urgence. Il est rappelé aux membres du conseil d'administration que le montant de l'enveloppe « CVEC » dédiée à l'aide d'urgence s'élevait, en 2020, à un total de 701 154 €, conformément à la délibération N°2019-20\_80 du 10 avril 2020 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté. Actuellement, 399 946 € ont été consommés. Reste donc 301 208€ de crédits qu'il est proposé de reporter sur l'année 2021.

Il est également proposé aux membres du conseil d'administration de préciser qu'une fois ces crédits consommés, la nouvelle enveloppe de l'aide d'urgence sera proposée par la Commission CVEC et validée par le CA, après consommation de l'enveloppe votée en 2020, et le principe d'une concertation avec les services du CROUS n'est plus systématique.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition de délibération relative à l'utilisation de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) remplaçant et abrogeant la délibération n°2019-20\_80 du 10 avril 2020 du conseil d'administration.

5 **Affaires statutaires :**

5.1 Modification des statuts de l'UPFR des Sports (annexe 5.1)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 29	
Membres représentés : 4	Pour : 33
Total : 33	Contre : 0

Le décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires a modifié les dispositions du code de l'éducation relatives à l'organisation des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur.

Le modèle alors en vigueur à l'université de Franche-Comté n'étant pas pleinement conforme à ces dispositions réglementaires, trois options ont été proposées aux membres du conseil d'administration le 9 juillet 2019 pour l'adapter. Par délibération, le conseil d'administration a alors adopté le modèle n° 2 qui, tout en maintenant Campus Sport au sein de l'UPFR des Sports, proposait de distinguer clairement le SUAPS de l'UFR STAPS. Prenant en compte cette délibération du 9 juillet 2019, l'UPFR des Sports a procédé à une révision de ses statuts qui devait permettre à l'UFC de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences du décret du 13 septembre 2018 précité.

Ces statuts, adoptés par le conseil de gestion de l'UPFR des Sports le 16 janvier 2019 par 13 voix contre 3, ont été soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration de l'université le 21 janvier 2020 qui les a approuvés par 24 voix pour et 4 abstentions.

Ces statuts ont par la suite fait l'objet d'ajustements, notamment pour prévoir des mesures transitoires impliquant que dans l'attente de l'organisation d'élections permettant de désigner les membres du nouveau conseil de gestion et du nouveau conseil des sports, les anciens statuts de l'UPFR des Sport en date du 10 juillet 2018 continuaient à s'appliquer. Ces adaptations ont été approuvées par le conseil de gestion de l'UPFR des Sports puis par délibération du conseil d'administration du 12 mars 2020 à 26 voix pour.

À l'issue de la période de confinement et compte tenu de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des statuts approuvés en mars 2020, le conseil de gestion de l'UPFR des Sports, sur proposition du directeur par intérim de l'UPFR et du directeur-adjoint chargé de Campus Sport, demande au conseil d'administration de l'université de bien vouloir approuver de nouvelles adaptations aux statuts approuvés en mars 2020, lesquelles ont été approuvées par le conseil de gestion de la composante le 6 janvier 2021.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les nouveaux statuts du pôle Sport UFC ci-annexés.

## 6 Affaires immobilières :

### 6.1 Opérations immobilières prévues sur nos campus (pour information)

Monsieur Michel PATOIS, responsable de la direction du patrimoine immobilier, présente, pour information, le processus qui a été suivi, avec l'ensemble de nos partenaires, afin de mener des opérations immobilières sur nos campus, principalement le campus Bouloie-Témis.

## 7 Questions diverses

Monsieur Mathieu GUINEBERT prend la parole pour évoquer les difficultés remontées par certains étudiants concernant un manque de visibilité sur les modalités d'organisation des examens, notamment en M1 Droit.

Mme Catherine TIRVAUDEY précise que les étudiants en droit ont été prévenus bien en avance que tous les examens auraient lieu en présentiel.

Monsieur César GUERRIN intervient au sujet de la situation sanitaire et, en particulier, sur les modalités de passage des examens pour les étudiants testés positif.

Madame Marie-Pascale BEHRA évoque les difficultés de certains étudiants s'agissant de la nouvelle licence PASS-LAS. La présidente répond que les services ont très vite été alertés sur cette question et qu'ils ont rencontré les étudiants pour essayer de mettre en place une commission que M. Lhassane Ismaili a accepté de gérer pour prendre en compte l'ensemble des problèmes.

La séance du conseil d'administration est clôturée à 17h34.

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1.1** : verbatim du 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Annexe 3.1** : Tableau récapitulatif de la campagne d'emploi enseignants-chercheurs et enseignants 2021

**Annexe 3.2** : Tableau récapitulatif de la campagne d'emploi BIATSS 2021

**Annexe 4.1** : Guide pratique de l'agent en mission

**Annexe 5.1** : Statuts du pôle Sports UFC validés par le conseil de gestion de l'UPFR le 6 janvier 2021